



TOUT SAVOIR SUR LE BOIS ET LE PAPIER

1. POURQUOI FAIRE ATTENTION ?

2. COMMENT AGIR ?

2.1. Mieux connaître pour mieux consommer

- ◆ Être vigilant vis à vis de certains produits
- ◆ Apprendre à repérer les objets en bois tropical

2.2. Privilégier les bois labellisés

2.3. Recycler

- ◆ Les papiers et les cartons
- ◆ Les meubles et autres objets en bois

EN BONUS : QUELQUES ASTUCES !

Et si on arrêta de jeter le papier par les fenêtres ?

Et si nos meubles avaient une seconde chance ?

1. POURQUOI FAIRE ATTENTION ?

Meubles, dossiers et rapports, papier toilette... Le bois est partout ! Sous forme brute, agglomérée, contre-plaquée, ou réduit en pulpe, nous l'utilisons de toutes sortes de façons pour qu'il réponde à nos besoins.

Mais parce que le bois peut venir de zones où vivent les grands singes, il peut être bon de faire attention à son origine.

En effet selon Interpol, l'Union européenne, les USA, la Chine et le Japon sont les destinataires de plus de 80% du bois exploité illégalement dans le monde — exploitation illégale qui a principalement lieu en Afrique centrale (là où vivent chimpanzés et gorilles), en Asie du Sud-Est (là où vivent les orangs-outans) et en Amazonie. Le bois peut être illégal pour plusieurs raisons : il provient de zones protégées ou il appartient à une espèce protégée, il a été abattu en-dehors des concessions forestières, il provient d'un arbre trop jeune pour être abattu...

À l'échelle individuelle il peut parfois être difficile de connaître la provenance exacte du papier ou du bois que nous utilisons, d'où l'importance d'avoir de bons repères et d'économiser au maximum ces matières.

2. COMMENT AGIR ?

2.1. Mieux connaître pour mieux consommer

◆ Être vigilant vis-à-vis certains produits

Pour faire entrer du bois d'origine illégale en Europe, les trafiquants le commercialisent principalement sous des formes qui rendent difficile son identification. Ainsi on estime que 65 à 86% du bois d'origine illégale qui entre dans l'Union européenne arrivent sous la forme de papier, de pulpe ou de copeaux de bois. Il faut donc être particulièrement vigilant lors de ses achats de meubles en aggloméré et de papier (papier d'écriture, essuie-tout, etc.).

Mais les bois tropicaux sont aussi utilisés de façon brute pour des meubles et des éléments de la maison et du jardin : armoires, portes d'entrée, dalles de terrasse...

Les produits qui sont le plus à surveiller sont donc :

- le **papier** (pour l'écriture et pour l'hygiène)
- les objets en **aggloméré**
- les objets en « **bois tropical** » ou « bois exotique ».

◆ Apprendre à repérer les objets en bois tropical

Reconnaître une essence d'arbre sous forme de parquet ou de chaise n'est pas évident... Même avec des années d'expérience, des professionnels se trompent ! D'autant que le nom présent sur l'étiquette n'est pas le nom scientifique de l'essence, mais son appellation locale (qui dépend donc de la langue et du pays, voire de la région d'origine).



Voici les appellations des bois exotiques les plus couramment proposés à la vente en France :

- l'abachi
- l'acajou
- l'afromosia (ou « teck » africain)
- l'afzelia
- l'avodiré
- l'azobé (ou « bois de fer »)
- le bilinga ou opepe
- le bossé
- le bubinga ou kévazingo
- le doussié
- l'ébène
- l'idigbo
- l'ipé
- l'iroko
- le majoré
- le manguier
- le méranti (aussi appelé balau et bangkirai),
- le merbau (ou kwila ou ipil)
- le movingui
- la palissandre
- le ramin
- le sapelle (ou sapelli)
- le teck (africain ou asiatique)
- le wengé.

Et bien sûr, la mention générique « bois exotique » !

En gras les essences d'arbres particulièrement liées à la vie des grands singes (habitat ou alimentation).

Comme aujourd'hui la plupart des meubles proposés à bas prix sont fabriqués à partir de bois aggloméré (MDF, panneaux de particules, OSB, panneaux de fibres...), un bon moyen de surveiller l'origine du bois utilisé est d'opter pour du bois brut. Il sera plus résistant, et il peut être revisité (poncé et repeint) dès qu'on en est lassé !

On peut aussi se tourner vers les essences locales aux propriétés équivalentes à celles des bois tropicaux : mélèze, robinier, chêne, châtaignier, hêtre, sapin, pins, épicéas...

2.2. Privilégier les bois labellisés

Certains labels constituent des références solides, garantissant un contrôle indépendant des conditions d'exploitation du bois et de gestion de la forêt : en voici une sélection.



► Le **FSC** (*Forest Stewardship Council* – Conseil de gestion des forêts), une structure créée en 1994 par des industriels et des ONG pour mieux encadrer l'exploitation forestière, délivre plusieurs certifications, notamment « Recyclé » (100% de bois ou papier recyclé) et « Sources mixtes » (mélange de bois certifié par le FSC, de bois recyclé, et de bois certifié légal). Si ce label connaît quelques limites du point de vue écologique (il peut être apposé sur du bois issu de plantations, souvent d'essences non locales, ce qui ne va pas dans le sens d'une préservation de la biodiversité du lieu), il a cependant l'avantage de certifier une origine légale du bois.



► L'**Écolabel européen** (attribué par l'Union européenne) est notamment disponible pour les meubles en bois, le papier d'impression et le papier toilette. Il atteste, de façon indépendante, qu'ils sont fabriqués à partir de fibres vierges ou recyclées de bois issu de forêts gérées durablement (au moins 50% pour le papier toilette) et que la pollution liée à leur production, à leur usage et à leur recyclage a été réduite (moins d'émissions de sulfure et de dioxyde de carbone, pas de gaz chloré utilisé comme agent blanchissant, pollution de l'eau moindre que pour des produits équivalents...).



► La marque **NF Environnement**, le seul écolabel officiel français, certifie depuis 1991 du mobilier et du papier (ainsi que d'autres catégories de produits) dont la fabrication, l'usage et le recyclage sont moins polluants et plus durables que ceux de produits équivalents. Les meubles doivent par exemple être composés de bois certifié (au moins 70% pour les objets en bois massif, et 50% pour ceux en aggloméré), les objets doivent être facilement séparables en fin de vie pour faciliter leur valorisation, les emballages en carton doivent être composés d'au moins 40% de carton recyclé... Le papier toilette certifié NF Environnement doit contenir au moins 50% de fibres recyclées, etc.





► **Blaue Engel**, « l'Ange bleu », label géré par le ministère allemand de l'Environnement, certifie la présence d'au moins 50% de fibres recyclées dans le papier, y compris le papier toilette, (Blaue Engel 14) et le carton (Blaue Engel 56).



► Le **PEFC** (Programme de Reconnaissance des certifications forestières) est une marque que l'on rencontre souvent sur les produits en bois vendus en France. Il certifie que le bois est issu de forêts gérées durablement, que sa traçabilité permet de remonter jusqu'à l'exploitation d'origine, et que les pratiques d'exploitation forestière mises en œuvre ont été conçues pour limiter leur impact sur la faune, la flore et l'environnement naturel. Cependant les contrôles sont très occasionnels, et le cahier des charges s'apparente plus à un ensemble de recommandations qu'à une liste d'obligations. De plus aucune ONG, aucune association représentant les populations locales, n'ont été impliquées dans l'élaboration de leurs critères. Toutefois un de ses labels reste intéressant : c'est le « PEFC Recyclé », qui garantit que le produit en question contient de 70 à 100% de bois recyclé.

Bois, cartons et papiers recyclés sont de bonnes options, et pour les meubles on peut aussi penser aux autres matériaux revalorisés comme le plastique !

2.3. Recycler

◆ Les papiers et les cartons

Le recyclage est destiné aux papiers et cartons usagés qui ne peuvent plus être d'aucune utilité. Ils doivent aller dans la poubelle jaune. S'il n'y a pas de ramassage chez les particuliers, il faut veiller à choisir le bon contenant une fois devant les bennes communales.

Et puisqu'il y a toujours quelques exceptions, voici un petit rappel des consignes de tri.

En gardant bien à l'esprit que chaque commune peut avoir ses spécificités et qu'en cas de doute mieux vaut se renseigner directement auprès de sa mairie.

► **On met au recyclage** tous les papiers imprimés, écrits ou dessinés : annuaires, catalogues, prospectus, magazines, journaux, livres, photocopies, cahiers, enveloppes, papier calque, emballages de sucre et de thé...

Selon l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), on peut aussi mettre les enveloppes à fenêtre, et même laisser les agrafes et les reliures, le système de traitement se chargera de les enlever.

Par contre on évite de mettre les papiers photo, les papiers carbone, les papiers peints.

► **On met au recyclage** tous les cartons, à condition qu'ils ne soient pas très sales. Briques de soupe, étuis en carton, boîtes de gâteaux, rouleaux de papier toilette et d'essuie-tout..., à bien vider pour ne pas tout salir !

► **On évite aussi** les mouchoirs en papier, les essuie-tout et lingettes, les contenants en bois type cagettes.

◆ Les meubles et autres objets en bois

Pour se débarrasser des meubles et objets vraiment irrécupérables, non réparables, le plus simple est de se renseigner auprès de sa mairie.

► Dans certaines communes, les encombrants sont récupérés à la demande ou à date fixe, au domicile ou dans le quartier.

► Il y a aussi la solution de la déchèterie (ne pas oublier son justificatif de domicile pour pouvoir y accéder !). Dans certaines villes les objets y sont triés pour que ceux encore en état de marche soient redirigés vers les filières de réemploi.



EN BONUS : QUELQUES ASTUCES !

Recycler c'est bien, ne rien avoir à recycler c'est mieux... L'idéal c'est de consommer en mode 3R : avant de **recycler**, on peut penser à **réduire** sa consommation et à **réutiliser** ce que l'on a déjà ! Quelques astuces pour se lancer !

Et si on arrêta de jeter le papier par les fenêtres ?

- En n'imprimant que lorsque c'est nécessaire, et en réutilisant les feuilles comme brouillon.
 - En imprimant en recto-verso, deux pages par feuille...
 - En conservant les cartons ou d'anciens colis pour ses propres envois.
 - En privilégiant les nappes et les serviettes en tissu, plutôt que celles en papier.
 - En utilisant des chiffons plutôt que de l'essuie-tout pour le ménage.
 - En favorisant les achats vendus en gros ou en vrac plutôt qu'en conditionnement individuel (sucre, thé...).
- En plus cela revient moins cher !
- En donnant ses vieux livres et magazines aux écoles, cabinets de médecin, salons de coiffure... du quartier !

Et si nos meubles avaient une seconde chance ?

- Réparer, repeindre, caler, détourner, les objets cassés, bancals, devenus inutiles... Faire d'une vieille porte une tête de lit, d'une étagère inutile une table de nuit ou un rangement de garage, redonner de la modernité à une table en la repeignant ou en la ponçant...

En manque d'idées ? On peut demander son avis aux voisins, consulter le Recyclator (<http://foiresavoirfaire.org/spip.php?page=recyclator>), ou bien passer par un SEL (Système d'échange local) (<http://www.intersel-idf.org/rubrique2.html>), un RERS (Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs) (<http://www.rers-asso.org/ou-intro.htm>) ou une Accorderie (<http://www.accorderie.fr/choisir-son-accorderie/>). Un bon moyen de troquer une heure de bricolage contre un cours de guitare ou de soutien scolaire !

- Avant d'acheter ou jeter, pourquoi ne pas mobiliser son entourage ? Il y a souvent des trésors dans les greniers qui ne demandent qu'à être désencombrés. On peut aussi faire appel à certains sites qui mettent en rapport des particuliers qui donnent les objets dont ils ne veulent plus : www.co-recyclage.com, www.donnons.org...

- On peut aussi acheter des meubles de seconde main (ou revendre les siens) dans les magasins et sites spécialisés, dans les trocs, dépôts-ventes et autres vide-greniers, où l'on trouve des meubles de tout style et toute époque ! Voici quelques adresses supplémentaires pour parfois combiner prix intéressants et geste solidaire :

- **Emmaüs** : où donner (et acheter) dans toute la France : http://intranet.association.emmaus.fr/media/pdf/communautes_emmaus_en_france.pdf

- **Les Ressourceries** : toutes les adresses, pour donner ou acheter à moindres frais : <http://www.ressourcerie.fr/Vos-Ressourceries/Localisations>.

